



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie~~ - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation~~ - ~~modification de permis d'urbanisation~~ - ~~permis d'urbanisme~~ - **permis d'urbanisme de constructions groupées** - ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur Théodore HAPPE**, demeurant Zilverbeekdreef 3 à 3090 Overijse.
Le terrain concerné est situé **rue de la Montagne 8 à 1331 Rixensart** et paraît cadastré 3^e division section B parcelle 422B2.

Le projet consiste en la **construction de 8 habitations unifamiliales** et présente les caractéristiques suivantes :

- 1) **le projet prévoit la construction 8 habitations unifamiliales (2 habitations quatre façades et 6 habitations trois façades) développées sur 3 niveaux (rez-de-chaussée et deux étages, dont un compris dans le volume de la toiture) et l'aménagement de leur abords ;**
- 2) **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : le projet s'écarter des indications du schéma d'orientation local n°1 de Rosières, en ce qui concerne :**
 - la hauteur sous gouttière qui est supérieure à 5,50 mètres ;
 - toutes les façades de chaque habitation ou groupe d'habitations qui ne sont pas réalisées en matériaux identiques ;

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail **urbanisme@rixensart.be**, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 octobre 2020 au 10 novembre 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.